



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1379

Programmation complémentaire 2015 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1379 - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2015 AU TITRE
DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION
DE LA DELINQUANCE (CLSPD) (DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008/177 du 26 mai 2008, la Ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dont l'objectif est d'assurer la complémentarité entre la prévention, la répression et la solidarité en s'appuyant notamment sur le réseau des partenaires de la politique de la ville.

Le CLSPD constitue l'organe partenarial de pilotage et de concertation pour la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, signée le 10 décembre 2014 avec le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le Président du tribunal de Grande Instance, la Présidente du Conseil Général du Rhône (devenu la Métropole) et le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

La Stratégie Territoriale qui se substitue à l'ancien Contrat Local de Sécurité constitue le programme de travail du CLSPD pour 3 ans (2014-2017).

Elle poursuit deux objectifs essentiels :

- l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au quotidien des habitants ;
- la prise en compte et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes.

En l'espèce, les partenaires de la sécurité et de la prévention s'engagent à concentrer leurs efforts sur le traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité, la prévention sociale en direction des jeunes exposés à la délinquance, la prévention de la récidive et l'accompagnement des publics en difficulté ou vulnérables.

La Stratégie Territoriale constitue également le volet sécurité/prévention de la convention locale de Lyon du Contrat de Ville en cours d'élaboration, lequel formalise l'engagement des institutions signataires à mettre en œuvre, avec le concours des acteurs locaux et la participation des habitants, des actions spécifiques en direction des quartiers de la géographie prioritaire. La convention locale lyonnaise du Contrat de Ville a vocation à être signée par la Ville, la Métropole de Lyon, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la CAF du Rhône.

La création de deux Zones de Sécurité Prioritaires, en 2012 sur le secteur de la Duchère (9^e arrondissement) et fin 2013 sur un secteur du 8^e arrondissement (quartiers Langlet-Santy, Mermoz et partie Sud du quartier des

Etats-Unis) vient compléter et renforcer les actions partenariales mises en œuvre en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

La programmation financière 2015 au titre du CLSPD s’inscrit donc également en complément des objectifs des ZSP.

La programmation complémentaire 2015 au titre du CLSPD :

Par délibération du 1^{er} juin 2015, vous avez alloué des subventions à des associations dans le cadre des orientations définies par le CLSPD.

Pour rappel, les thèmes prioritaires concernent :

1. La prévention du passage à l’acte délictueux des jeunes de 12-25 ans exposés à la délinquance.
2. La prévention de la récidive.
3. Les actions de prévention en milieu scolaire.
4. La médiation sociale et citoyenne.
5. L’aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes.
6. La justice de proximité et l’accès au droit.

En complément, les projets qui vous sont présentés dans le tableau ci-après ont été retenus pour leur pertinence en fonction de ces priorités et, pour les actions territoriales plus particulièrement, au regard des objectifs poursuivis dans les quartiers inscrits en ZSP et au Contrat de ville 2015-2020 de Lyon :

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Description de l'action	Montant proposé LC 41940
Accès aux droits Prévention de la délinquance				
Tout Lyon	Mission locale de Lyon 107-109 boulevard Marius Vivier Merle 69003 LYON	Référent justice en milieu ouvert pour les sortants de prison de 18 à 25 ans en aménagement de peine ou libérés sous contrainte.	Mise en place pour les jeunes de 18 à 25 ans en aménagement de peine ou libérés sous contrainte d'un parcours d'accompagnement renforcé leur permettant d'accéder à une formation qualifiante ou un emploi durable.	10 750 €
Actions portées dans les quartiers				
8° ZSP	Mission locale de Lyon 107-109 boulevard Marius Vivier Merle 69003 LYON	Chantiers Tremplin pour l'Insertion	Accompagnement renforcé des jeunes de 16 à 25 ans, domiciliés dans les quartiers prioritaires du 8ème arrondissement et bénéficiaires du CTI.	20 000 €
Totaux				30 750 €

Vu les délibérations n° 2008/177 du 26 mai 2008, n° 2011/4118 du 19 décembre 2011, n° 2012/4432 du 14 mai 2012, n° 2012/5059 du 17 décembre 2012 et n° 2013/5475 du 13 mai 2013 ;

Vu la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance signée le 10 décembre 2014 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

1. Une subvention de 30 750 euros est allouée à la Mission Locale de Lyon, dans le cadre de la programmation financière 2015 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

2. Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense correspondante, soit 30 750 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41940, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE